

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2023-21 du conseil municipal du cinq avril deux mil vingt-trois

Le cinq avril deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 21****Nombre de conseillers votants : 25****Date de la convocation : 30/03/2023****Date de mise en ligne : 06/04/2023**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X	M Leydert	
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier		X		
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
MARQUET	Sandrine	X			
CONESA	Claire	X			
BOONE	Emmanuelle		X	Mme Gouvet	
FONTENIER	Jessica		X	M Lалуcaa	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe		X	Mme Laugé	
FRITMANN	Alicia	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

*_**_**_**_**_**_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Serge Siaffa est candidat

Serge Siaffa est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_**_**_**_**_**_*

Délibération**2023-21 : Budget annexe Bistrot du Pradeau : constatation et affectation des résultats 2022**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe, dans la présente séance.
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	21 996.90 €
- Un excédent reporté de :	14 019.14 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	7 977.76 €
- Un excédent d'investissement de :	2 567.74 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	2 567.74 €

Le Conseil Municipal est invité à :

DECIDER

Art 1 - De l'affectation de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Déficit	7 977.76 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 7 977.76 €
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent	2 567.74 €

Délibération votée :

Pour : 22

Contre : 3 (Mme Casenave dit Milhet, Mme Kéruzoré, M. Augusto)

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

SIAFFA Serge

